

LAÏQUE & TOI(T)



#04
septembre 2019

Magazine de la Fédération des Maisons de la Laïcité



Y A-T-IL DEUX DÉMOCRATIES EN BELGIQUE ?



L'action laïque
de coopération en RDC

La loi française de
séparation des églises
et de l'État de 1905

Le monde est devenu fou ! Il n'y a plus de pilote au volant de la machine Terre. Nous courrons tous à la catastrophe de voir disparaître en une ou deux générations la flore et la faune et avec eux l'humanité tout entière. Tout le monde en fait le constat mais les gouvernements sont incapables de prendre les décisions drastiques pour redresser la barre et inverser la courbe. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à leurs côtés agissent de puissantes sociétés qui n'ont qu'un seul objectif : s'enrichir de plus en plus. Tout passe par l'économie de marché qui exploite à outrance les richesses de la terre, que ce soit sur terre, sous la terre et dans les océans. Le coupable : le capitalisme.

Tant que le capitalisme surexploitera les richesses de notre planète, tant que la plupart des hommes politiques n'auront pas la carrure d'un homme d'Etat sachant se hisser au-dessus de ses propres ambitions tout en prenant des mesures humanitaires parfois

impopulaires mais nécessaires; aucun Etat n'aura le courage de combattre les nuisances des grands Trusts financiers.

Faut-il baisser les bras ? Certes non ! La puissance de résistance des peuples est immense. Ce n'est que récemment que cette force dont ils disposent est mise en marche et ce, dans de nombreux domaines. Pensons aux Gilets jaunes en France, aux mobilisations étudiantes pour le climat, le peuple algériens qui brave l'armée et ses suppôts pour mettre fin à la dictature, celle du peuple Saoudien pour les mêmes raisons, la mobilisation d'un petit nombre de citoyens pour l'accueil des migrants, etc...

Et nous, Maisons de la Laïcité, quelle est notre action dans ces domaines ? Parce que nous sommes sur le terrain, sans doute l'organisation la plus proche des citoyens, nous avons un rôle essentiel à jouer et je pense que nous le faisons, pas assez peut-être mais

au niveau de nos moyens tant pécuniaires qu'humain.

Nous le faisons par la sensibilisation de nos concitoyens par des conférences-débats, des expositions qui traitent précisément de toutes questions d'actualité mais aussi sur des sujets tels que l'euthanasie, le mariage pour tous, le droit de mourir dans la dignité, la contraception, l'I.V.G., la recherche sur les cellules souches, etc...

Nous savons aussi que la préparation d'un avenir meilleur passe obligatoirement par les établissements scolaires au sein desquels toutes ces questions doivent être débattues de manière ouverte et sans doctrine afin de laisser à la jeunesse l'entière liberté de ses choix de société.

C'est dans cet esprit que notre Fédération des Maisons de la Laïcité a lancé l'opération « récolte de livres scolaires » pour Kinshasa. Cette action est menée conjointement avec l'ASBL « Laïcité, Humanisme en Afrique Centrale » dont notre ami Pierre Galand est président (voir son article dans ce numéro).

Nous lançons donc encore une fois un vibrant appel à l'ensemble de nos Maisons pour qu'elles participent, dans la mesure de leurs moyens, au succès de cette collecte qui se clôturera le 15 novembre.

Nous aborderons le bilan de cette récolte lors de notre événement de fin d'année qui aura lieu le 22 novembre prochain.

Merci à toutes et tous et bon travail



SOMMAIRE

P3>5



Dossier
Y a-t-il deux démocraties en Belgique ?

P6>9



Reportage
Action laïque en RDC

P10>11



Carte blanche
La Laïcité : la loi de 1905

P12>13



Présentation de la
ML Ourthe et Aisne

P14>15



Agenda des Maisons
de la Laïcité

Y A-T-IL 2 DÉMOCRATIES EN BELGIQUE ?

Rédaction : Serge Govaert

CRISP



À l'heure d'écrire ces lignes, la formation des gouvernements au sortir des élections du 26 mai dernier était loin d'être terminée... sauf en Communauté germanophone, où les libéraux, les socialistes et le parti autonomiste ProDG ont décidé de remplir pour cinq ans, sous la direction du ministre-président sortant, Olivier Paasch (ProDG).

De parti autonomiste, il n'y en a pas (plus) en Wallonie, ou en tout cas aucun qui dispose d'un élu dans une assemblée parlementaire. On ne peut considérer Défi, le successeur du FDF - qui dispose de deux sièges à la Chambre et de plusieurs sièges au parlement bruxellois - comme un parti autonomiste, sauf à forcer le trait.

Il en va tout autrement en Flandre.

Le nationalisme flamand

Bien entendu, ce n'est pas là une situation nouvelle. Depuis l'instau-

ration du suffrage universel pur et simple (réservé, rappelons-le, dans un premier temps aux hommes) les circonscriptions électorales flamandes ont envoyé au parlement des députés nationalistes : d'abord ceux du *Frontpartij* (les « frontistes » : le parti s'appelait officiellement *Vlaamsche Front*), portés par les revendications de soldats et sous-officiers flamands radicalisés, puis ceux du *Vlaamsch Nationaal Verbond* (VNV) qui, sous l'influence des idées autoritaires qui prennent alors leur essor en Europe, finissent par verser dans le fascisme et la collaboration avec l'occupant nazi. L'électorat nationaliste est stable mais relativement marginal : aux dernières élections d'avant-guerre, en 1939, il culmine à quelque 15% des voix en Flandre.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la Volksunie reprend le flambeau du nationalisme flamand et le porte

jusqu'au gouvernement : le parti détient des portefeuilles ministériels dans le gouvernement de Leo Tindemans en 1977. Il faut dire qu'en 1971, il est le troisième parti flamand et recueille près de 19% des suffrages. Concurrencée sur son flanc droit par le *Vlaams Blok* à partir de 1978, la Volksunie impose suite à des dissensions internes en 2000 et donne naissance à la *Nieuw-Vlaamse Alliantie* (N-VA), aujourd'hui premier parti flamand. Le *Vlaams Blok*, lui, s'est débaptisé afin d'échapper à une condamnation pour infraction à la loi réprimant le racisme et se nomme depuis 2003 *Vlaams Belang*.

Si on additionne leurs résultats électoraux, la Volksunie et le *Vlaams Blok* n'ont jamais dépassé, à leur apogée, les 25% des voix dans les circonscriptions flamandes : en 1999, ils étaient légèrement au-dessus de 24%... À partir de 2000, le *Vlaams Blok/Vlaams Belang* fait quasiment cavalier seul, et l'addition des suffrages obtenus par les deux partis nationalistes tourne toujours autour de 20%. Mais après l'intermède des élections de 2007 où la N-VA se présente en cartel avec le CD&V, et après l'implosion de ce cartel, le vote nationaliste repart à la hausse, et nettement cette fois : la N-VA et le *Vlaams Belang* totalisent plus de 40% des voix flamandes en 2010, plus de 37% encore en 2014 malgré l'effondrement du *Vlaams Belang*. Le résultat de 2019 et les plus de 44% recueillis au total par les deux partis nationalistes dans les circonscriptions flamandes n'ont, dans ce contexte, rien d'étonnant.

Une Flandre de droite, une Wallonie de gauche ?

Une autre constante, vieille aujourd'hui d'un siècle, est qu'en Flandre, l'électeur se positionne majoritairement à droite - et, dans la

plupart des cantons wallons (mais pas tous), plutôt à gauche. Aux premières élections tenues au suffrage universel, en 1919, le POB (parti ouvrier belge, ancêtre du parti socialiste actuel) fait une percée remarquable, y compris en Flandre ; mais c'est en Wallonie qu'il est, sauf au Sud du sillon industriel, le premier parti alors qu'en Flandre cette place revient aux catholiques. Dans les cantons flamands, le POB ne dépasse qu'une seule fois en cent ans la barre des 30% (en 1925) alors qu'en Wallonie, les résultats cumulés de la gauche et de l'extrême-gauche sont à chaque fois supérieurs à ceux des partis du centre ou de la droite, sauf en 2007. Le POB n'y descend jamais sous les 30% et le parti socialiste ne le fera qu'à trois reprises après la Deuxième Guerre mondiale (en 1999, en 2007 et en 2019). Même s'il faut nuancer l'affirmation de Bart De Wever lorsqu'il parle, à propos de la Belgique, de « l'addition de deux démocraties » (entendez : l'une de droite/centre-droit et l'autre de gauche/centre-gauche), puisque le PS n'est le premier parti, en Wallonie, que dans deux provinces sur cinq (Liège et le Hainaut), il est manifeste que globalement en effet, la Flandre vote à tout le moins plus à droite que la Wallonie et même que Bruxelles. Le président de la N-VA y voit une source de frustration, car l'alliance des partis flamands de gauche avec la gauche francophone permet selon lui d'écraser la voix, majoritaire en Belgique, des Flamands de droite. La communauté flamande, expliquait-il en 2017, « se trouve bloquée dans un écheveau institutionnel opaque et comme si ce n'était pas assez grave, elle doit supporter toute une série de verrous et de mécanismes créés jadis pour protéger les communautés de ce pays mais qui, aujourd'hui, servent surtout à corseter les droits démocratiques les plus élémentaires ».

Cette fracture, cette coexistence de deux démocraties si l'on veut, s'est manifestée clairement lors d'un

moment-clé de l'histoire belge : la consultation populaire qui a précédé le retour sur le trône du roi Léopold III. Ce dernier, d'abord prisonnier en Allemagne à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, n'avait pu rentrer immédiatement au pays en raison de son attitude, plutôt bienveillante envers les nazis, pendant l'occupation. Le 12 mars 1950, 57,68% des électeurs belges se prononcent en faveur de son rétablissement dans ses prérogatives royales : mais ils sont 72,2% à s'être exprimé en ce sens en Flandre, seulement 42% en Wallonie (et surtout dans les provinces de Namur et du Luxembourg). Or, cette large majorité flamande ne servira à rien : quelques semaines à peine après son retour en Belgique, Léopold III se résignait à abdiquer au profit de son fils Baudouin. Du point de vue des plus de septante pour cent des Flamands qui avaient voté pour son retour, c'était donc bien une minorité de Belges, de gauche de surcroît, qui empêchait d'appliquer une décision voulue par une majorité. Il y avait là, très certainement, une formidable source de frustration.

Comment en est-on arrivé là ? Comment se fait-il, par ailleurs, que l'extrême-droite est politiquement inexistante ou presque à Bruxelles et au Sud du pays ?

Un processus à deux vitesses

Il convient, même si ce n'est pas une réponse univoque, de faire un petit détour par l'histoire.

La révolution industrielle est intervenue à la fin du 18^e siècle dans les provinces wallonnes, surtout Liège et le Hainaut, dans quatre secteurs : le textile, le verre, le fer et le charbon. Or, ces deux derniers secteurs sont fortement liés à des facteurs de localisation, à savoir la présence de charbon et de minerai dans les sous-sols. Deux pôles de développement se sont formés, l'un à Liège, l'autre à Mons-Charleroi. S'est ainsi dessiné un axe géographique allant de la Haine à la Vesdre en passant par la Meuse et

la Sambre. Le reste des provinces wallonnes, par contre, est demeuré rural. Cette industrialisation a déplacé des populations devenues ouvrières, qui se sont syndicalisées et politisées, terreau fertile pour la gauche socialiste puis communiste.

En Flandre, la révolution industrielle n'a percé à la même époque qu'à Gand, devenu un important centre textile. Dans le reste de la Flandre, l'industrialisation s'est poursuivie très progressivement, et toujours à plus petite échelle. Le lien avec les structures agricoles et la hiérarchie sociale des campagnes n'a pas disparu, la concentration ouvrière dans les villes était moins forte qu'en Wallonie (l'ouvrier flamand faisait – sauf exception – plutôt la navette ou émigrant temporairement pour une période plus longue mais sans s'installer durablement), les entreprises étaient souvent de plus petite taille que les grandes fabriques wallonnes ou les charbonnages, bref : les relations sociales étaient fréquemment teintées de paternalisme. Pas, ou moins, d'oppositions entre classes.

La Flandre et les catholiques

Du coup, un autre lien a subsisté en Flandre alors qu'il s'est dilué en Wallonie : le lien avec le clergé. Aux tout débuts de l'industrialisation, l'impact de l'Église catholique était encore bien présent dans les campagnes flamandes. L'Église pouvait donc agir sur le lent processus de prolétarianisation et l'infléchir dans le sens qu'elle souhaitait, c'est-à-dire celui d'une intégration des classes sociales, d'une collaboration entre les élites économiques et les classes sociales inférieures. Comme, en Flandre, les relations sociales n'étaient pas trop polarisées – contrairement à la Wallonie – cette idéologie catholique pouvait plus facilement s'appliquer. Il fallait cependant pour cela que l'élite économique parle la langue du peuple – ce qui explique parallèlement l'imbrication, à cette époque, entre le mouvement flamand et le parti catholique.

“ En Flandre, lors de la révolution industrielle, le lien avec le clergé a subsisté alors qu’il s’est dilué en Wallonie.

Ce qui précède explique les succès du parti catholique puis du CVP dans les circonscriptions électorales flamandes, au moins jusqu’à la fin des années quatre-vingts. Les catholiques sont le premier parti de Flandre jusqu’en 1991, avec des résultats qui frôlent les 50% dans les premières années suivant l’instauration du suffrage universel pur et simple et qui les dépassent même dans les années d’après la Deuxième Guerre mondiale : de 1946 à 1961, le CVP n’y descend pas sous les 50% des suffrages, atteignant même 60,4% en 1950.

De ce point de vue, l’issue des élections du 26 mai dernier est éclairante. Le CD&V, successeur du parti catholique et du CVP, y a subi une défaite inédite, ne recueillant plus que 15% environ des voix. Mais le plus remarquable reste la baisse générale des partis dits « traditionnels », c’est-à-dire des partis associés aux piliers du système consociatif belge (lequel génère une gestion des clivages traversant la société par la recherche du consensus au travers, notamment, des acteurs de ce qu’on appelle en néerlandais le *middenveld*, les structures intermédiaires) : pour la première fois depuis 1919, c’est là le fait marquant de ce scrutin, ils ne sont plus à eux trois majoritaires. Socialistes, libéraux et sociaux-chrétiens ne récoltent plus, ensemble, que 44,9% des suffrages des électeurs belges.

Fractures et clivages

C’est donc bien le système belge, capable jusqu’ici de vivre avec ses fractures (notamment communautaires, mais pas seulement), qui a subi un choc. Il aura, selon toute vraisemblance, du mal à s’en remettre. Certes, parler sans nuances de « deux démocraties » est excessif. La nature même des élections, en régime démocratique, est de faire naître des divergences voire des oppositions. Mais ensuite ? Et que penser lorsque les oppositions - les fractures, dans certains cas - se superposent, comme

c’est le cas dans notre pays où les disparités économiques entre Nord et Sud restent grandes, et où les fameux transferts - cet argent que, comme le martèlent tant le Vlaams Belang que la N-VA, les Flamands dépensent au profit des Bruxellois et des Wallons - demeurent une épine douloureuse, un argument percutant aux mains des nationalistes flamands pour réclamer davantage d’autonomie ?

La Constitution belge a heureusement prévu des mécanismes, des verrous qui balisent un risque inhérent à toute démocratie représentative, celui de voir une majorité prendre pas sur l’autre et imposer ses vues. Il s’agit notamment des majorités spéciales (les deux tiers des voix et une majorité dans chaque groupe linguistique de la Chambre des représentants). Ces verrous, Bart De Wever les dénonce parce qu’il y voit, précisément, un élément de blocage qui « corsète » la démocratie. Ils n’empêchent pas, c’est vrai, de constituer un gouvernement fédéral qui ne disposerait pas d’une majorité dans chacun des groupes linguistiques de la Chambre ; mais ils limitent les possibilités d’une action unilatérale tendant à modifier les institutions du pays.

En outre, il n’y a pas seulement en Belgique deux démocraties que séparerait une frontière linguistique. Flamands et francophones ne sont pas (et, surtout, ne sont plus) les deux seules communautés du pays. À Bruxelles et ailleurs, on parle bien d’autres langues que le français ou le néerlandais (sans oublier, d’ailleurs, l’allemand). Le résultat des dernières élections confirme par ailleurs l’existence d’un autre clivage, celui qui distingue les villes des zones rurales ou semi-rurales : en Flandre par exemple, le Vlaams Belang est manifestement moins bien implanté dans les grandes agglomérations où il est même parfois devancé par les écologistes (qui sont, à Gand, le premier parti du canton). Comme on l’a vu, les « deux démocraties » partagent de surcroît un trait

commun : le rejet par l’électeur des partis qui ont dominé la vie politique belge depuis un siècle. Si ce rejet s’est manifesté différemment au Nord et au Sud de la Belgique, c’est en raison de l’absence, à Bruxelles et en Wallonie, d’un mouvement nationaliste identitaire (Bruxelles, en particulier, est l’une des villes les plus cosmopolites au monde), et du poids, resté considérable, du pilier socialiste (malgré les défaites électorales successives ... qui profitent à un parti de gauche, le PTB). Voilà (sommairement) pour la réponse à une autre question posée plus avant, celle de l’échec électoral de l’extrême-droite francophone.

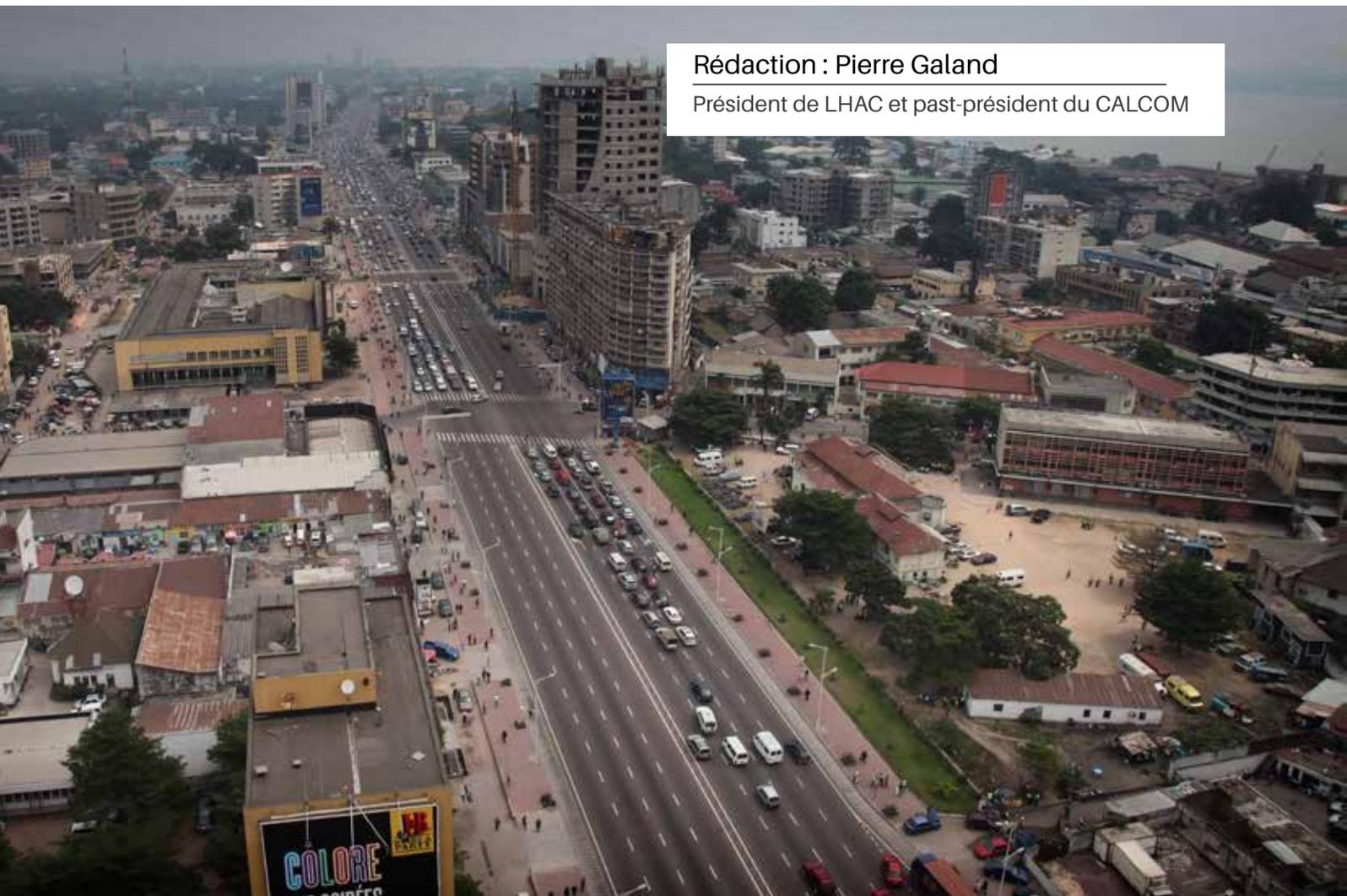
Bart De Wever, répondant il y a quelques années à un journaliste qui l’interrogeait sur la notion de pouvoir (et sur le pouvoir qu’il pensait pouvoir exercer), précisait ce qui suit : « *Donc quand des gens affirment que je suis l’homme politique le plus puissant du pays, c’est très relatif. Je suis peut-être plus puissant que les autres, mais ça ne veut pas dire que je sois puissant. Notre pays a la taille d’une tête d’épingle, et il renferme en réalité deux pays. Donc de quoi parlons-nous ? En tant qu’être humain, suis-je capable d’influer par mes paroles et mes actes sur la réalité, non seulement ma propre réalité mais celle de la société dans son ensemble ou du monde entier ? C’est ça, la définition essentielle du pouvoir. Dans une démocratie, c’est quelque chose de relatif, en particulier dans notre système représentatif avec deux démocraties qui coexistent dans un seul et même pays. Au moment où tu veux faire quelque chose, tu dois en fait avoir du pouvoir non seulement dans ta démocratie à toi, mais il faut aussi parvenir à hisser plus ou moins à ton bord cette autre démocratie.* ».

Deux démocraties, peut-être : mais nous sommes tous sur un même bateau.

UNE ACTION LAÏQUE DE COOPÉRATION EN RDC

Rédaction : Pierre Galand

Président de LHAC et past-président du CALCOM



Il y a vingt-huit ans des citoyens laïques congolais ont initié un rassemblement en vue de témoigner de leur solidarité avec leurs concitoyens privés, faute de moyens, d'accès à l'école, à la santé et à la culture. Ils fondèrent alors « Humanisme et solidarité, H&S » et déposèrent auprès des autorités publiques de Kinshasa une requête en reconnaissance en tant qu'association sans but lucratif. Ils entendaient par là non seulement témoigner des valeurs de la laïcité mais aussi participer à la construction d'une

société congolais en adéquation avec l'article 1^{er} de leur constitution nationale qui proclame que l'Etat congolais est un Etat laïque. Sans dévoiler de secrets, sachez que cette idée était portée par des Congolais francs-maçons qui souhaitaient faire rayonner leurs idéaux de fraternité humaine, de libre examen, de liberté et de justice. Plusieurs d'entre eux avaient fait des études à l'ULB et étaient rentrés au Congo équipés non seulement d'un bagage scientifique mais également instruits des idéaux défendus par l'Al-

ma Mater.

C'est ainsi que quelques années plus tard, ils firent appel au CALCOM et à la Fraternelle des anciens d'Afrique, et proposèrent d'établir un partenariat laïque entre la Belgique et le Congo. Jean-Pierre Bernaerts, Président de la Fraternelle, répondit à cet appel et réunit autour de lui quelques amis concernés par la coopération au développement. Le CALCOM contribua à la création de l'ASBL « Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale,

“ Dans les écoles Lisala 1 et 2 les murs étaient prêts à s’effondrer, les toilettes inutilisables et les classes sans bancs ni tableaux obligeant les élèves à s’asseoir par terre.

LHAC » en mettant à disposition une assistante en la personne de Bernadette Schyns et un bureau. LHAC fut aussitôt accueillie comme association membre de l’AG du CALCOM mais aussi comme membre au sein du CNCD-11.11.11. LHAC ne tarda pas à obtenir sa reconnaissance auprès de Wallonie-Bruxelles International et de la Coopération fédérale belge.

H&S entendait développer son action sur trois fronts prioritairement orientés vers les jeunes afin de pallier le fait que la RD Congo est l’un des cinq pays au monde où les enfants sont le moins scolarisés. Des décennies de conflits violents, des déplacements de populations, des crises économiques ont eu pour effet le déclin catastrophique du système éducatif public du pays.

Le premier front fut d’offrir aux enseignants du réseau public congolais une formation pédagogique aux droits humains, à la citoyenneté et à la solidarité. Il faut savoir que l’enseignement public congolais a été laissé à l’abandon par Mobutu dès le lendemain de la rupture des relations de coopérations entre la Belgique et le Congo en 1991 après les massacres des étudiants à Lubumbashi.

Le deuxième front fut de participer au sauvetage des écoles publiques. Faute d’entretien, ces écoles publiques allaient à vau l’eau, les enseignants étaient payés « parfois » et devaient « rançonner » les parents. Mobutu préférant détourner les fonds publics cédait à l’encan les écoles publiques en faillite aux réseaux catholique et protestant. H&S au-delà de la formation des enseignants se donna comme priorité de contribuer, avec le Ministère de l’Education nationale congolais, au sauvetage des bâtiments et équipements de plusieurs écoles, en commençant par le niveau primaire.

Le troisième front fut d’assurer, au sein de la société congolaise, le rayonne-

ment et la place de la laïcité, au grand jour. Pour ce faire, outre des conférences publiques et des prestations culturelles, il fut convenu d’ouvrir une maison de la laïcité : la « Maison de la Laïcité de Kinshasa, MLK ». En quelques années, la laïcité, un mot oublié de tous en RD Congo, voire banni par les autorités pour plaire aux missionnaires, retrouvait ainsi ses droits de cité.

Quelques mots d’explication pour comprendre comment cette coopération s’est déployée grâce à la complicité très fraternelle entre les membres de H&S et ceux de LHAC, mais aussi celle de responsables de la délégation Wallonie Bruxelles à Kinshasa et Lubumbashi et celle de responsables politiques au sein du parlement et du gouvernement de la Région Wallonne. Inutile de vous décrire le travail essentiel et important qui fut engagé grâce à la contribution bénévole et militante de toutes et tous ces laïques en RD Congo et en Belgique.

En effet, qui dit formation dit formateurs, organisateurs de sessions, animateurs, mobilisations et obtentions des autorisations. Or, des formations il y en a eu tant et plus depuis vingt

ans et aujourd’hui encore mais avec un nouvel atout : les formateurs sont Congolais. Plusieurs centaines d’enseignants ont répondu et répondent encore présents à ces formations. Mieux encore, le niveau de celles-ci s’est élevé et depuis l’an dernier a été ouverte l’Université Citoyenne de la Maison de la Laïcité de Kinshasa.

Il serait malvenu de ne pas citer quelques partenaires qui depuis le début de cette aventure contribuent largement à la réussite de ce volet pédagogique notamment l’Ecole Instrument de Paix, le Centre International de Phonétique Appliquée (CIPA) de l’UMons, l’Athénée flamand d’Etterbeek ou encore le Centre d’Education Populaire André Genot (CEPAG).

Quant à la réhabilitation des écoles « mal aux fesses », dès 2003, H&S nous alerta de la situation désastreuse des écoles primaires de Lisala 1 et 2 dont les murs étaient prêts à s’effondrer, les toilettes inutilisables et les classes sans bancs ni tableaux obligeant les élèves à s’asseoir par terre. Un accord fut passé avec le Ministère de l’Education nationale pour éviter que les écoles primaires de Lisala ne soient cédées aux protestants qui





espéraient élargir leur école voisine. L'accord prévoyait, sous contrôle d'un inspecteur d'Etat, et notamment grâce au soutien de la Commune d'Ixelles, de confier à H&S le soin de reconstruire l'école, de l'équiper, de l'électrifier, de la doter d'un système de potabilisation de l'eau et d'y ouvrir une infirmerie. Mieux, H&S se voyait confier la responsabilité du suivi du projet pédagogique de l'école. Heureusement, le Directeur de ces écoles, André Mpubukulu, est un homme exceptionnel, membre de l'Ecole Instrument de Paix.

Aujourd'hui, les écoles Lisala 1 et 2 sont considérées comme un projet pilote, modèle de référence pour l'enseignement public. Depuis, la même expérience a été renouvelée dans le complexe scolaire de Matonge dans la commune de Kalamu et en 2015 ce fut le tour des 2 Athénées de la Victoire de Kasa-Vubu, permettant ainsi aux enfants des écoles primaires de Lisala et de Matonge d'avoir accès à deux écoles secondaires de qualité. Ce sont ainsi des centaines de milliers d'euros qui ont été mobilisés.

Permettre à des jeunes Congolais d'acquérir, dans des conditions fa-

vorables, un savoir qui leur permettra d'exercer pleinement une citoyenneté responsable, garantir dans le même temps aux enseignants de pouvoir exercer dignement leur mission, n'est-ce pas là l'ambition même de la laïcité ? C'est aussi une manière très concrète de permettre à l'Etat congolais de retrouver ses marques et ses ambitions pour assurer à la jeune génération ses droits à un enseignement non confessionnel de qualité ouvert à

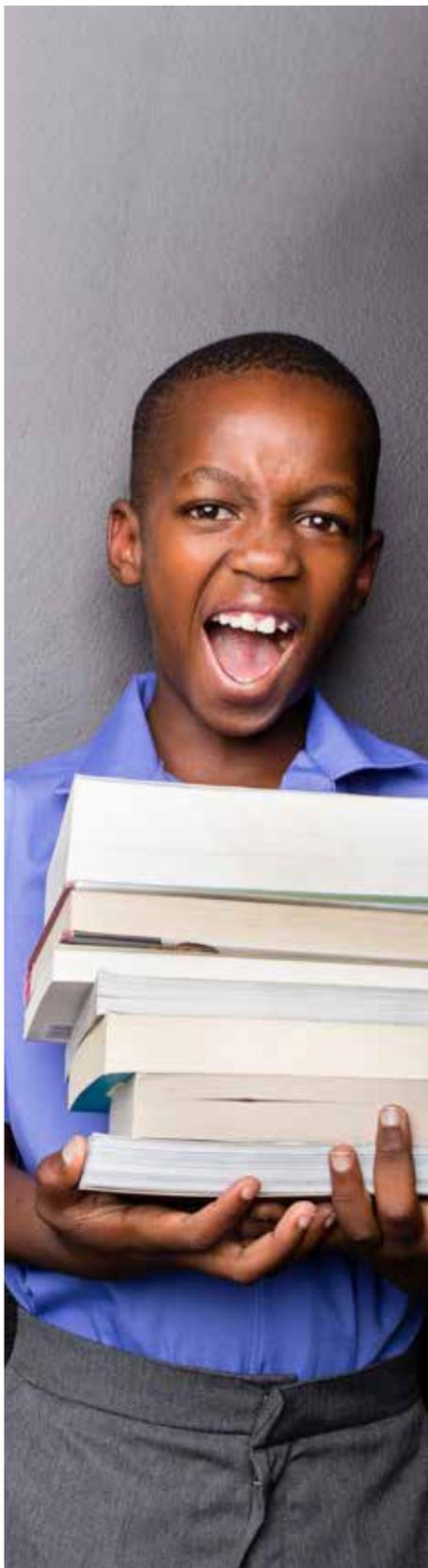
tous et à toutes.

C'est aussi pour moi une fierté que je souhaite partager avec vous, car si au cours de ces vingt ans certains ont rejoint l'Orient éternel notamment André Tshivuadi, André Lukusa, Tim Badibanga en RD Congo, Jean-Pierre Bernaerts et Nathalie Biefnot en Belgique, le mouvement laïque de coopération, lui, s'est renforcé et élargi. Nous comptons donc sur la Fédération des Maisons de la Laïcité de Wallonie-Bruxelles et sur chacune des Maisons pour nous apporter leur soutien.

Avant de vous faire des propositions concrètes, laissez-moi vous parler du troisième front : la MLK, votre partenaire privilégié car il s'agit d'un projet unique en Afrique. En bonne entente avec H&S il fut convenu d'ouvrir, en 2010, au cœur de Kinshasa, une Maison de la Laïcité qui serait portée par une vingtaine de partenaires laïques de la société civile en RD Congo et en Fédération Wallonie-Bruxelles. En RD Congo il s'agissait d'associations coopérant dans divers secteurs notamment les droits humains, droits des femmes et droits des enfants, l'accès à la santé, les droits économiques



“ Aujourd’hui, les écoles Lisala 1 et 2 sont considérées comme un projet pilote, modèle de référence pour l’enseignement public.



et sociaux, l'accès à la culture et à l'enseignement ; et en Belgique les organisations laïques progressistes telles que la FGTB, Solidaris, la Fédération des Maisons de la Laïcité, le CALCOM et ses régionales, Dynamo International ainsi que les milieux universitaires.

Les acteurs congolais se voyaient assurés par leurs correspondants belges du paiement du loyer de la maison, d'apports en expertise selon les compétences respectives des uns et des autres et d'un financement du secrétariat pour la gestion. La MLK est présidée aujourd'hui par une forte personnalité de la société civile, Danny Singoma.

Cela fait dix ans que vit la MLK et en accord avec sa direction, H&S et LHAC ont convenu que pour pérenniser la MLK et plutôt que de payer un loyer à un tiers, il fallait construire et équiper un centre plus adapté.

A ce jour, le terrain a été trouvé et mis à disposition pour 25 ans renouvelables, les plans du futur bâtiment sont en attente de l'autorisation de bâtir, le plan de financement est établi et s'élève pour la construction à 160.000€. Le Grand Orient de Belgique s'est engagé à apporter 85.000€ et LHAC à apporter le solde, soit 75.000€ dont le tiers est déjà assuré par diverses contributions.

J'en arrive donc à un appel en quatre points pour votre contribution solidaire.

1. Pour la construction de la MLK nous avons besoin de trouver, sous forme de dons (notre préférence) ou de prêts à moyen terme, la somme de 50.000€.
2. Pour l'aménagement de la MLK et des écoles, nous avons besoin de réunir du matériel d'équipement en bureautique, informatique, cuisine, salle de conférences et matériel scolaire, etc.
3. Pour assurer la poursuite de notre

coopération avec l'appui du CNCD-11.11.11 nous avons un urgent besoin d'équipes bénévoles qui acceptent de participer avec LHAC à l'opération 11.11.11 (7/11-17/11/2019) en tenant des stands de vente dans les grandes surfaces ou lors de manifestations et rencontres. Chaque euro réuni au nom de LHAC pendant l'opération, est ensuite doublé par WBI. Nous espérons avec votre aide réunir cette année 25.000€ dans la cadre de la campagne. Pour plus de détails, contactez : LHAC, Anne-Sophie Galand : 0493/328784 ou Maud Jacobs : Maud.jacobs@lhac.be, info@lhac.be

4. Pour renforcer les liens entre la MLK, la Fédération des Maisons et ses membres, je compte organiser avec 20 participants une mission civile en RD Congo à la rencontre de la MLK et de ses associations constitutives. Ce voyage se réalisera soit en décembre 2019, soit au mois de février 2020. Avis aux amateurs engagés. J'escompte que 20 Maisons et la Fédération puissent aider l'un des leurs à réunir les moyens pour financer son voyage, pour devenir des ambassadeurs de la MLK au sein des Maisons en Wallonie-Bruxelles, mais aussi au sein des 320 associations constitutives du CALCOM. Et n'oubliez pas : « C'est parce qu'ils croyaient que c'était impossible qu'ils l'ont fait ». Elles aussi, d'ailleurs.

Merci pour l'intérêt que vous réserverez à mon appel et croyez en ma disposition pour venir en parler dans votre Maison avec le plus grand nombre !

LA LOI FRANÇAISE DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT DE 1905*

*Ce court article est tiré d'un exposé proposé, le 19 mai 2019, à la Maison de la Laïcité « Humanisme et Raison » d'Andenne.

Rédaction : Régis Panisi

Maison de la Laïcité « Humanisme et Raison » d'Andenne



Aristide Briand (1862-1932), cheville ouvrière de la loi de 1905

La III^{ème} République (1870-1940) est le cadre de plusieurs avancées significatives en matière de laïcité par l'action de politiciens courageux, soucieux de l'émancipation du citoyen français. Parmi ces progrès, l'œuvre de Jules Ferry (1832-1893) en matière d'enseignement gratuit, obligatoire et laïque (1881-1882) occupe une place de choix de même que celle de Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904) avec la loi de 1901 sur les associations appliquée, à partir de 1903, de manière intransigeante aux congrégations par Émile Combes (1835-1921). Il faut ajouter, cependant, au nombre de ces notables améliorations, une procédure législative qui va profondément et durablement modifier les rapports entre la République et l'église de France jusque là régis par le Concordat napoléonien : la loi de séparation des églises et de l'État du 9 décembre 1905. Pour comprendre les raisons qui ont motivé le législateur de l'époque à radicalement changer la vision républicaine de ses relations avec les églises, il importe de revenir sur la situation cléricale au XIX^{ème} siècle en France.

Au sortir de la Révolution, dont le bilan anticlérical reste mitigé, Napoléon, alors 1^{er} consul, conclut un traité avec Pie VII (1800-1823) qui règle le régime de l'église de France en faisant des membres du Clergé des fonctionnaires et de l'État un protecteur de l'Église. Une démarche similaire est accomplie vers certains cultes protestants et le système concordataire,

“ Par son entêtement, l'église catholique perd de nombreux bâtiments qui sont réaffectés au bien public mais pousse aussi les prêtres les plus pauvres dans la misère.

qui sera en vigueur pendant plus d'un siècle, voit le jour par la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802). L'église de France est traversée par plusieurs courants doctrinaux contre-révolutionnaires, tel celui de Joseph de Maistre (1753-1821), ou plus libéraux avec Félicité de Lamennais (1782-1854). Les catholiques prennent progressivement conscience de la question sociale avec des initiatives privées comme la société de Saint Vincent de Paul (1833) légitimées plus tard par l'encyclique *Rerum Novarum* (1891) de Léon XIII (1878-1903). Les fidèles sont, surtout, fortement influencés par l'ultramontanisme qui gagne le bas clergé et renforce le sentiment de toute puissance et d'indépendance cléricale vis-à-vis de la République, le tout étayé par les prises de position papales radicales telles qu'exprimées, entre autres, dans le *Syllabus* (1864) de Pie IX (1846-1878) mais aussi par le dogme de l'infailibilité pontificale (1870). À la veille de la loi de 1905, la République doit faire face à un Clergé offensif, en particulier dans l'enseignement, quasi-invulnérable, influençant régulièrement la vie publique comme c'est le cas dans l'affaire Dreyfus, se considérant, en de nombreuses occasions, au-dessus des lois et étendant quantitativement son emprise sur le territoire (30 nouveaux diocèses et 5000 nouvelles paroisses sur la période). Dans ce contexte et depuis longtemps, la séparation apparaît aux yeux de beaucoup comme un acte de défense républicaine nécessaire.

Le moment propice se présente en 1902 avec la mise en place à la Chambre d'une majorité, dite du « Bloc des Gauches », qui ouvre les portes du pouvoir à Émile Combes, ancien séminariste devenu anticlérical acharné et désormais Président du Conseil. Contrairement aux idées reçues, ce dernier n'est pas un défenseur de la séparation mais plutôt un partisan d'une version revue,

gallicane, du Concordat et qui serait l'expression d'un contrôle total des églises par l'État. Il est cependant contraint par sa majorité d'accepter la constitution d'une commission parlementaire ad hoc chargée d'examiner la question de la séparation ainsi que les différentes propositions déjà transmises au bureau caméral. Ferdinand Buisson (1841-1932) en devient président, rôle tout à fait honorifique, alors qu'Aristide Briand (1862-1932), nouveau député et cheville ouvrière de la séparation, est chargé du rapport. Ce dernier, finalement déposé le 4 mars 1905, se présente sous la forme de 6 chapitres dont les 3 premiers, plus de la moitié du texte, constituent le fondement justificatif historique de la séparation. La commission y dénonce, entre autres, le comportement ultramontain du Clergé, rappelle que l'Église ne dispose que de l'usufruit des biens qu'elle détient et même que l'immixtion du religieux dans les affaires publiques est contraire au message du Christ (Mt 22, 15-21). Enfin, elle souligne que la séparation constitue une caractéristique substantielle de la République qui n'avait malheureusement pas été obtenue durant la Révolution.

Le texte déposé, composé de 37 articles et fruit de multiples contacts avec les églises et de négociations avec le gouvernement Rouvier nouvellement mis en place, comporte un ensemble de principes concentrés dans les 4 premiers articles, le reste de la loi n'étant, en effet, qu'une application de ces principes. Le « projet Briand » stipule donc que, sauf l'Ordre public, la République ignore les religions (art. 1^{er}), le budget du culte est supprimé (art. 2), un inventaire des biens mobiliers et immobiliers détenus par les églises doit être réalisé (art. 3) et, enfin, des associations cultuelles doivent être constituées par les églises pour recevoir, après les inventaires, l'usufruit des biens ainsi

inventoriés (art. 4). Fortement soutenue par des députés comme Jean Jaurès (1859-1914), la loi est adoptée par la Chambre le 3 juillet 1905, promulguée le 9 décembre et publiée au Journal Officiel le 11 décembre de la même année.

La mise en œuvre de la loi, condamnée par Pie X dans l'encyclique *Veheementer Nos* (1906), est évidemment parsemée d'écueils. L'église catholique proteste contre les inventaires de manière souvent purement formelle mais aussi, parfois, plus violemment et une mort d'homme est à déplorer dans le Nord à Boeschepe. De même, le refus de créer des associations cultuelles, alors que les cultes protestant et juif l'ont fait, génère une occupation illégale des lieux de culte catholique et contraint l'État à prendre une loi autorisant finalement une occupation desdits lieux. Par son entêtement, l'église catholique perd de nombreux bâtiments qui sont réaffectés au bien public mais pousse aussi les prêtres les plus pauvres dans la misère car les traitements de ces derniers disparaissent sans que les mesures transitoires prévues par la loi ne soient applicables.

Alors que la loi de séparation n'est toujours pas en vigueur aujourd'hui en Alsace-Moselle ou en Guyane, la volonté d'Emmanuel Macron, bien que démentie, d'amender la loi, risquant par la même de mettre son équilibre en péril, exige de tous la plus grande vigilance.



LA MAISON DE LA LAÏCITÉ D'OURTHE ET AISNE

Rédaction : ALBERT WILLEM

Secrétaire - Maison de la Laïcité
d'Ourthe et Aisne

La maison de la laïcité Ourthe et Aisne (MLOA) située à Barvaux-sur-Ourthe sur le territoire de la ville de Durbuy a vu le jour en 2005 créée par 21 membres actifs. Ourthe et Aisne est une appellation poétique qui associe le nom de deux rivières qui traversent la commune. Elle est suffisamment large et précise à la fois. La MLOA est établie dans des locaux mis à disposition par la ville de Durbuy, Chainrue au premier étage du numéro 7. Ce n'est pas le coin le plus pittoresque de Barvaux mais grâce aux bénévoles de la première heure le local est ac-

cueillant. La première présidence fut assurée par Alain Fonzé puis par Muriel Cambier en 2008 qui passa le flambeau à Marc Blasband avant que Consuelo Montejo n'assume la présidence jusqu'en 2016. Malheureusement depuis personne n'a voulu reprendre la charge de président(e). Ce qui handicape les relations extérieures de la MLOA puisque toutes les invitations à participer ou à représenter la MLOA soit auprès de la Fédération des Maisons de la Laïcité soit auprès du CAL sont adressées au président. Cela complique aussi la

gestion quotidienne de la MLOA (recherche de conférenciers, fixation de l'agenda...)

L'association a pour objet la création, la promotion, la diffusion de la pensée, l'expression, la morale, la philosophie, l'enseignement, l'éducation et la culture laïques. Tel est le contenu de l'article 3 des statuts de la MLOA. Les moyens mis en œuvre pour servir l'objet social de l'association sont : proposer un espace d'échanges ouvert à toutes et à tous, lors de l'organisation de conférences-débats, d'expo-

“ La Laïcité est un idéal qui vaut pour toutes et tous. Elle ne passe plus pour une philosophie anti-religieuse puisqu'elle garantit à chaque citoyen le droit de choisir sa religion, d'en changer ou de n'en avoir aucune.

sitions, de rencontres, de services de cérémonies laïques, d'animations, de mise à disposition de documentation.

L'enjeu est essentiel pour la laïcité, au vu de la montée de tous les extrémismes qui visent la destruction de nos libertés, de notre société démocratique. Les solutions pour une société à venir ne doivent pas obligatoirement passer par un conflit. Elles seront le résultat des échanges d'idées qui rassemblent. Idées partagées par toutes les personnes qui s'engagent en tant que citoyen-ne-s libres-penseurs, humanistes.

La Laïcité est un idéal qui vaut pour toutes et tous. Depuis la révision de sa définition dans l'article 4 des statuts du CAL, elle ne passe plus pour une philosophie anti-religieuse puisqu'elle garantit à chaque citoyen le droit de choisir sa religion, d'en changer ou de n'en avoir aucune. Cela se remarque dans le public qui fréquente les animations proposées surtout lorsque l'on aborde des thèmes qui touchent à l'éthique comme l'euthanasie ou l'avortement. Des participants qui n'appartiennent pas à la sphère laïque, mais sont plutôt du monde catholique, viennent s'informer. Ce sont d'ailleurs les conférences qui rassemblent le public le plus nombreux. Il est arrivé que le conférencier se retrouve devant trois personnes, par ailleurs administrateurs de la MLOA. Mais certaines animations ont touché un plus large public, parfois une cinquantaine de participants. Il est malheureusement à déplorer que l'âge moyen des participants soit assez élevé, largement au-dessus de la soixantaine. Comment intéresser les plus jeunes, comment les faire venir

à nos conférences, le principe même des conférences-débats est-il le plus adapté pour les mobiliser ? Ces questions se posent certainement dans d'autres maisons de la Laïcité, il nous appartient d'y trouver des réponses au risque de voir le nombre de membres de nos associations être en constante diminution. Actuellement la MLOA compte une vingtaine de membres. Elle est implantée dans un terroir encore bien imprégné de traditions parfois sclérosantes. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des choix sociétaux, économiques, écologiques déterminants pour l'avenir des jeunes générations. Nous sommes obligés de constater que nous ne dépasserons pas cette crise sans réinventer ou réorganiser notre manière de vivre ensemble sur la planète. Les Maisons de la Laïcité sont des foyers de réflexions permanents qui stimulent des choix de société et des engagements pour le progrès de tous les humains.

AGENDA

Automne 2019

> *Conférence-débat*
L'accueil des réfugiés
Par Mr De Mauthausen

> *Conférence-débat*
Que s'est-il réellement passé à Banneux ?
La conférence traitera de la question de la croyance

CONTACT

Maison de la Laïcité Ourthe et Aisne

Chainrue, 7
6940 Barvaux-Sur-Ourthe
info@maisonlaiciteourtheaisne.be



Rejoignez-nous
sur Facebook

AGENDA DES MAISONS DE LA LAÏCITÉ SEPTEMBRE > DÉCEMBRE

Pour plus de détails sur ces activités ainsi que l'ensemble des activités des Maisons de la Laïcité, **consultez le site internet www.fdml.be - section Agenda.**

12.09-19H30

MORLANWELZ

CINÉ-DÉBAT - WOMAN AT WAR

LIEU : Maison de la Laïcité
Place Albert 1^{er} 16A - 7140 Morlanwelz

13.09-20H00

OTTIGNIES - LLN

CINÉ-PHILO - LA RÉVOLUTION SILENCIEUSE DE LARS KRAUME

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies

17.09-19H15

FLEURUS

CINÉ-DÉBAT - MINORITY REPORT

LIEU : Bibliothèque «La Bonne Source»
Place Albert 1^{er} - 6220 Fleurus

23.09-19H00

FLEURUS

CONFÉRENCE-DÉBAT - LES INJURES FAITES AUX FEMMES

LIEU : Bibliothèque «La Bonne Source»
Place Albert 1^{er} - 6220 Fleurus

27.09-20H00

OTTIGNIES - LLN

SPECTACLE - « MAMAN » DE HAMADI

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies

27.09-20H00

ANDENNE

CONFÉRENCE - DÉBAT - A QUOI OBÉIT CELUI QUI DÉSOBÉIT ?

LIEU : Maison de la Laïcité
Avenue de Belle-Mine 10 - 5300 Andenne

01.10-19H00

LA LOUVIÈRE

CONFÉRENCE-DÉBAT - BD ET PHILOSOPHIE LES CAS DE LUCKY LUKE ET GASTON LAGAFFE

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue Warocqué 124 - 7100 La Louvière

11.10-20H00

OTTIGNIES - LLN

CINÉ-PHILO - UN HOMME PRESSÉ DE HERVÉ MIMRAN

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies

11.10-20H00

ANDENNE

EXPOSITION - CHARLIE HEBDO

LIEU : Maison de la Laïcité
Avenue de Belle-Mine 10 - 5300 Andenne

15.10-19H15

FLEURUS

CINÉ-DÉBAT - JUSQU'À LA GARDE

LIEU : Bibliothèque «La Bonne Source»
Place Albert 1^{er} - 6220 Fleurus

23.10-20H00

GERPINNES

CONFÉRENCE-DÉBAT - COURS DE MORALE, DE RELIGIONS, DE PHILOSOPHIE ET DE CITOYENNETÉ. ET NOS ENFANTS DANS TOUT CELA?

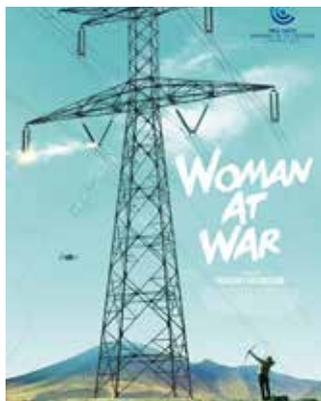
LIEU : Maison de la Laïcité
Place Maurice Brasseur 3 - 6280 Gerpinnes

25.10-19H30

OTTIGNIES - LLN

CONFÉRENCE-DÉBAT - L'ÉTHIQUE MÉDICALE

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies



25.10-20H00

ANDENNE

CONFÉRENCE-DÉBAT - L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, VERS L'AMÉLIORATION OU L'ALIÉNATION DE L'HUMAIN ?

LIEU : Maison de la Laïcité
Avenue de Belle-Mine 10 - 5300 Andenne

04.11-9H00

LA LOUVIÈRE

EXPO-ANIMATION - COMMEDIA 2.0

LIEUX : Maison de la Laïcité
Rue Warocqué 124 - 7100 La Louvière

08.11-20H00

OTTIGNIES - LLN

CINÉ-PHILO - LA PRIÈRE DE CÉDRIC KAHN

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies

15.11-20H00

ANDENNE

CONFÉRENCE GESTICULÉE - CHRONIQUES D'UNE EX-BANQUIÈRE

LIEU : Maison de la Laïcité
Avenue de Belle-Mine 10 - 5300 Andenne

19.11-19H15

FLEURUS

CINÉ-DÉBAT - DEAD MAN TALKING

LIEU : Bibliothèque «La Bonne Source»
Place Albert 1^{er} - 6220 Fleurus

29.11-19H30

OTTIGNIES - LLN

CONFÉRENCE-DÉBAT - LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies

29.11-20H00

ANDENNE

CONFÉRENCE-DÉBAT - RECONVERTIR LA PENSÉE INDUSTRIELLE : POUR DE NOUVELLES PRATIQUES POLITIQUES

LIEU : Maison de la Laïcité
Avenue de Belle-Mine 10 - 5300 Andenne

08.12-11H00

ANDENNE

RENCONTRE APÉRO AVEC JACQUES VANDENBROUCKE

LIEU : Maison de la Laïcité
Avenue de Belle-Mine 10 - 5300 Andenne

09.12-19H30

OTTIGNIES - LLN

CONFÉRENCE-DÉBAT - L'ANTIMAÇONNISME CONTEMPORAIN

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies

11.12-9H00

LA LOUVIÈRE

CONFÉRENCE-DÉBAT - L'AUSTÉRITÉ, UN BON PLAN POUR TRANSFORMER NOS SOCIÉTÉS ?

LIEUX : Maison de la Laïcité
Rue Warocqué 124 - 7100 La Louvière

13.12-20H00

OTTIGNIES - LLN

CINÉ-PHILO - MÉNORAH ET MASSALÉ DOCUMENTAIRE DE FRANÇOISE MARCHAND

LIEU : Maison de la Laïcité
Rue des Deux Ponts 19 - 1340 Ottignies

17.12-19H15

FLEURUS

CINÉ-DÉBAT - CAPTAIN FANTASTIC

LIEU : Bibliothèque «La Bonne Source»
Place Albert 1^{er} - 6220 Fleurus

GRANDE ^{DE} COLLECTE MANUELS SCOLAIRES

**AU PROFIT DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE KINSHASA
FAITES DON DE VOS ANCIENS
MANUELS SCOLAIRES DE PRIMAIRE
ET DE SECONDAIRE !**

**DÉPÔT DES MANUELS
DANS UNE
MAISON DE LA LAÏCITÉ
ACTION JUSQU'AU 15/11/19**



LHAC